

Département de SEINE-ET-MARNE ..°..°.. Canton de PONTAULT-COMBAULT ..°..°.. Commune de ROISSY-EN-BRIE	<b>DOMAINE</b> Marchés Publics
---	-----------------------------------

Marchés Publics : BB

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - ÉGALITE - FRATERNITE

**DÉCISION DU MAIRE n°01/23**  
**Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des**  
**Collectivités Territoriales**

**OBJET : Mise à disposition d'appareils essuie-mains.**

Marché passé selon la procédure adaptée en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 1 du code de la commande publique.

Le Maire de Roissy-en-Brie ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122.22 et L.2122-23 ;

VU le code de la commande publique, notamment ses articles L2123-1 et R2123-1 1° ; ;

VU la délibération n°16/2020 en date du 2 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L2122 22 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté du maire n°154/2020 en date du 8 juin 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Pierre VASSEUR, adjoint au maire ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune de procéder à l'installation d'appareils essuie-mains dans les groupes scolaires, les structures sportives, les ateliers des services techniques et au relais des Sources ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé le 22 novembre 2022 sur sur E-marchespublics.com - Intégrale, lançant la mise en concurrence des entreprises selon la procédure des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique ;

**CONSIDERANT** le choix l'acheteur, attribuant le marché à l'entreprise M.A.J SANELIS COLLEGIEN sise ZI les Portes de la Forêt, 21 Allée du Clos des Charmes à 77615 MARNE LA VALLEE CEDEX 3, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugement des offres ;

**D E C I D E :**

**Article 1** : de procéder à la signature de toutes pièces relatives au marché de mise à disposition d'appareils essuie-mains, avec l'entreprise M.A.J SANELIS COLLEGIEN sise ZI Les Portes de la Forêt, 21 Allée du Clos des Charmes à 77615 MARNE LA VALLEE CEDEX 3, et ce, pour un montant annuel de 11 702,40 € HT.

**Article 2** : précise que la dépense est prévue au budget de la commune.

**Article 3** : Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 01/01/2023.

Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

**Article 4** : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance sous forme d'un donner acte. Un extrait en sera affiché en mairie.

Expédition en sera adressée au Préfet du département.

Par subdélégation du Maire,  
L'Adjoint au Maire,  
Pierre VASSEUR